

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

N° 2026-00003

Le soussigné donne avis public qu'il y aura une séance ordinaire du conseil municipal le **mardi 10 février 2026, à 19h00**, à la salle du conseil située au 245, chemin Picard, à Shefford. Au cours de cette séance, le conseil statuera sur la demande de dérogations mineures suivantes :

Nature et effets

La demande de dérogation mineure vise à autoriser une largeur de lot sur la ligne avant (frontage) de 58,40 mètres, alors que la norme réglementaire exige un minimum de 60 mètres, représentant un écart de 1,60 mètres. Cette dérogation est requise afin de permettre la subdivision du lot 6 648 850, situé sur le chemin Saxby Sud, et la création notamment du lot 6 628 125.

La réglementation en vigueur

- a) Conformément au Règlement de lotissement no 2016-533, l'article 4.3.2, prévoit qu'en zone R, la largeur minimale requise d'un lot sur la ligne avant est de 60 mètres.

Identification du site concerné

Lapropriété visé par la demande de dérogation mineure se situe sur le lot 6 648 850, du cadastre du Québec, sis sur le chemin Saxby Sud, dans la zone R-3.

Commentaires

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil relativement à cette demande en se présentant à la séance du conseil municipal qui aura lieu le 10 février 2026, à compter de 19h00, au 245 chemin Picard, à Shefford.

Fait à Shefford, le 16 janvier 2026

(signé)

James L. Lacroix
Directeur général & greffier-trésorier